

Résidences croisées entre le collectif Bonus et le Centre d'art et de diffusion CLARK

Appel à candidatures pour les membres de CLARK

Le collectif Bonus (Nantes, France) et le Centre d'art et de diffusion CLARK (Montréal, Québec) relancent pour une deuxième édition un programme de résidences croisées dédié à leurs membres. Ce programme permettra à un·e artiste ou commissaire montréalais·e de séjourner à Nantes du 1^{er} septembre au 31 octobre 2026 et à un.e artiste ou commissaire nantais·e de séjourner à Montréal du 11 janvier au 11 mars 2027.

Par ce programme de résidences internationales, Bonus et CLARK visent à :

- Soutenir et stimuler les artistes et les commissaires en mettant à leur disposition un contexte et des moyens appropriés à la recherche-création ;
- Favoriser l'échange de points de vue artistiques et contribuer au partage des savoirs entre les membres nantais·es et montréalais·es ;
- Promouvoir les pratiques artistiques et commissariales et le rayonnement de carrières à l'étranger ;
- Développer de nouveaux réseaux de recherche-création, de production et de diffusion dans la francophonie.

Présentation du collectif Bonus

Le collectif Bonus propose des ateliers d'artistes, un espace d'exposition (présentant deux expositions par année), un atelier de production orienté vers les pratiques d'impression (risographie, traceur photo) et d'édition, des actions à destination des publics, des résidences d'artistes, des bureaux pour les associations et plus encore. Le projet Bonus incarne une dimension coopérative et se définit comme un incubateur de dynamiques artistiques. Bonus travaille à la valorisation des talents et compétences présents au sein d'un environnement culturel nantais fertile et en constante émulation. Il répond aux nécessités d'échanges de savoirs et de mutualisation de moyens et d'espaces. Par cela, Bonus se veut également un soutien à l'émergence de carrières artistiques.

<https://collectifbonus.fr/>

Conditions générales de la résidence à Bonus pour les membres de CLARK

Ce programme de résidence s'adresse exclusivement aux membres de CLARK.

À Bonus, le.la membre sélectionnée bénéficiera :

- De la prise en charge des déplacements jusqu'à 1500 \$;
- De la mise à disposition d'un hébergement partagé (à distance de vélo de Bonus) et d'un espace d'atelier ;

- De la mise à disposition d'un vélo neuf et prêté par Bonus;
- De la remise d'un cachet de résidence d'un montant de 3500 \$ ainsi que des frais de production jusqu'à un total de 1000 \$ (avec présentation de factures justificatives).

L'équipe de Bonus accompagnera la personne sélectionnée pour la résidence dans les divers aspects de sa recherche-création et agira comme vecteur de liaison pour lui permettre d'établir des liens avec la communauté artistique nantaise.

Une rencontre publique sera organisée au début de la période de résidence. L'artiste ou commissaire sera invité·e à y présenter sa pratique et la recherche qu'il·elle mène dans le cadre de son projet de résidence.

Si l'artiste ou commissaire le souhaite, une rétroaction du travail réalisé pourra être organisée à la fin de son séjour, soit dans le Grand Huit, espace d'exposition du collectif Bonus, soit dans un autre lieu défini avec l'artiste.

La durée de la résidence est de deux mois, du 1^{er} septembre au 31 octobre 2026 (les dates sont modulables de quelques jours).

Éléments du dossier de candidature

Veuillez soumettre en un seul dossier PDF les documents suivants :

- Une lettre de motivation pour la résidence traduisant vos perspectives de recherche-création et d'exploration (maximum 300 mots);
- Un texte de présentation de la démarche artistique ou commissariale (maximum 300 mots);
- Un curriculum vitæ (trois pages maximum);
- Une sélection de documentation visuelle et les légendes complètes associées :
 - Images : maximum de dix images;
 - Audios et vidéos : maximum dix liens externes, durée maximale de dix minutes chacun.

Pour le classement des candidatures, veuillez enregistrer votre dossier comme suit : nom_prénom.pdf.

Taille maximum du fichier PDF : 10 Mo.

Une confirmation d'envoi vous sera automatiquement transmise par courriel pour confirmer la réception du dossier de candidature. Ceci ne confirme pas la recevabilité du dossier. Seuls les dossiers complets seront étudiés.

Soumission du dossier de candidature

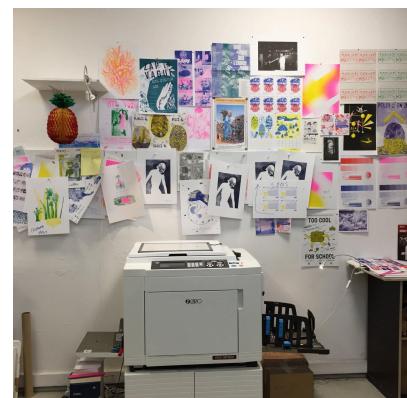
Veuillez soumettre le dossier au plus tard le 1^{er} mars 2026 à 23h59 à l'adresse suivante : candidature@collectifbonus.fr.

Jury de sélection

Un jury composé des membres de la direction de Bonus sélectionnera la personne lauréate. Le résultat de la délibération sera transmis aux candidat·es au plus tard le 31 mars 2026.

Bonus en images

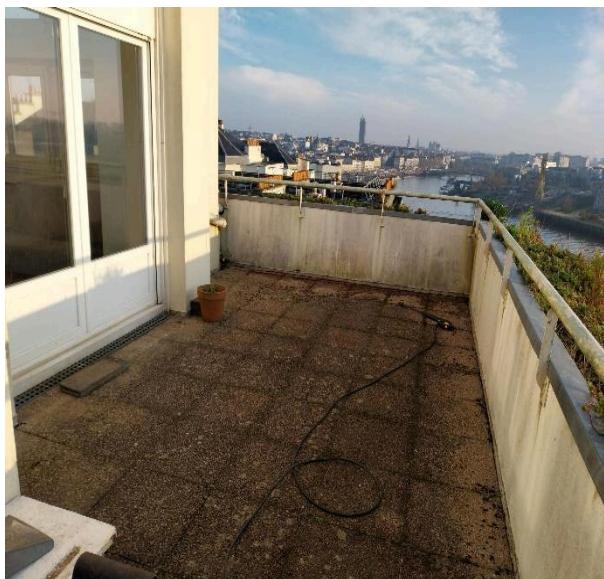
Le site Félix Thomas dans lequel est situé l'atelier et le Pôle impression



Le site de l'Îlot des îles



L'appartement



Retour en images sur la résidence de Myriam Simard-Parent (artiste-membre de CLARK) à Bonus, Nantes

